

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2013**

## **ELECTION DES DELEGUES A LANNION-TREGOR COMMUNAUTE**

Compte tenu de la fusion de Lannion-Trégor Agglomération avec la commune de Perros-Guirec et la communauté de communes de Beg Ar C'hra au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le conseil municipal doit élire deux nouveaux conseillers communautaires et deux suppléants qui siégeront du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au renouvellement des conseils municipaux. La proposition du Maire de reconduire les élus actuels est retenue. Sont donc élus : Michel DEVALLAN et Emile LE QUEMENT (titulaires), Jean ROUXEL et Jean-Luc LE RHUN (suppléants).

## **DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA C.L.E.T.**

Par ailleurs, Emile LE QUEMENT a été également reconduit comme délégué à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées au sein de Lannion-Trégor Communauté, pour cette même période.

## **SPECTACLE DE NOEL AU CARRE MAGIQUE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ensemble des enfants des écoles primaires de Lannion-Trégor Agglomération pourront cette année encore bénéficier d'un spectacle de Noël au Carré Magique. La Communauté d'Agglomération finance en partie cette opération et organise les transports. La participation financière de 4,5 € par élève sera prise en charge par la commune.

## **MOTION CONTRE LE PROJET D'EXTRACTION DE SABLE COQUILLER**

Le Maire a proposé aux élus d'adopter la motion suivante :

« La Compagnie Armoricaïne de Navigation a déposé une demande de concession minière, d'ouverture de travaux d'exploitation et d'autorisation d'occupation domaniale pour l'exploitation du gisement de sable coquillier de la Pointe d'Armor (baie de Lannion). Cette demande porte sur un volume d'extraction annuel de 400 000 m<sup>3</sup> sur une durée de 20 ans. Elle concerne une surface de 4 km<sup>2</sup> localisée à environ 6 km à l'ouest de Trébeurden. Malgré les oppositions locales, la procédure administrative s'est poursuivie et très prochainement, Monsieur le Ministre du redressement productif va rendre sa décision concernant ce projet.

Considérant :

- la réception par les élus de seulement 5 documents complémentaires sur les 20 études promises par le pétitionnaire ;
- l'absence d'études scientifiques approfondies sur de nombreuses thématiques (la courantologie, le panache turbide, l'hydrosédimentaire, l'érosion côtière, sur le lançon...)
- l'absence d'alternative de lieu ou de matière ;
- les conséquences irrémédiables sur une zone biologique exceptionnelle et les effets potentiels sur un trait de côte déjà vulnérable ;
- l'absence d'études socio-économiques poussées pour évaluer concrètement les impacts sur les activités de la baie de Lannion qui dépendent de la qualité du milieu marin ;
- les conséquences dramatiques prévisibles sur les emplois locaux dans les domaines de la pêche professionnelle, de la plaisance, de la plongée et du tourisme ;
- les oppositions locales des élus, des structures socio-professionnelles, des associations et de la société civile ;

Les élus du territoire :

- restent fermement opposés au projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion ;
- réclament comme priorité la préservation des emplois locaux directs et indirects dont la survie dépend de la bonne qualité de l'environnement marin ;
- demandent que l'intérêt général soit respecté ;
- demandent que le permis d'exploiter soit refusé ; »

Cette motion d'opposition au projet d'extraction de sable coquillier a été adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. **Révision du PLU** : l'enquête publique se déroulera du 28 octobre au 29 novembre. Le commissaire-enquêteur sera en Mairie de PLOULEC'H les lundi 28 octobre de 9 H à 12 H (ouverture de l'enquête), mercredi 6 novembre de 14 H 30 à 17 H 30, samedi 16 novembre de 9 H à 12 H, vendredi 22 novembre de 13 H 30 à 16 H 30 et le vendredi 29 novembre de 13 H 30 à 16 H 30 (clôture de l'enquête).
2. **Salle festive/auditorium** : Jean ROUXEL a présenté les dernières modifications apportées au projet par la commission.
3. **Commission « voirie »** : la commission se réunira le mardi 29 octobre.